

DOSSIER DE PRESSE

11^e programme d'intervention 2019-2024

2,27 milliards d'euros sur 6 ans pour l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité



Agence de l'eau Loire-Bretagne

Délégation Maine-Loire-Océan



Photos : J.-L. Aubert



janvier 2019



**Thierry Burlot, président
du comité de bassin
Loire-Bretagne**

« Ce 11^e programme a été voté très largement, et je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à ce document, c'est un document ambitieux et qui fixe des objectifs très clairs ».



**Marie-Hélène Aubert, présidente
du conseil d'administration
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne**

« Adopté successivement par le conseil d'administration et le comité de bassin, les 20 septembre 2018 et 4 octobre 2018, le 11^e programme d'intervention est le fruit d'un travail de concertation et d'un dialogue permanent ».



**Martin Gutton, directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne** 

« Le nouveau programme concentre ses efforts là où il est essentiel d'agir pour la qualité de l'eau. Il renforce l'un des principes fondateurs de notre action en soutenant la solidarité avec les territoires ruraux les plus défavorisés. »



De 2019 à 2024, le 11^e programme de l'agence de l'eau va mobiliser 2,27 milliards d'euros pour soutenir les investissements et les programmes d'action nécessaires pour répondre aux enjeux du bassin Loire-Bretagne en matière de reconquête de la qualité des eaux et de solidarité urbain-rural.

Le 11^e programme (2019-2024) est sélectif, incitatif et territorialisé.

3

3 enjeux prioritaires

- la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée
- la qualité des eaux et la lutte contre la pollution
- la quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique

2

2 enjeux complémentaires

- le patrimoine de l'eau et l'assainissement
- la biodiversité

3

3 enjeux transversaux

- l'adaptation au changement climatique
- le littoral et le milieu marin
- la lutte contre les micropolluants

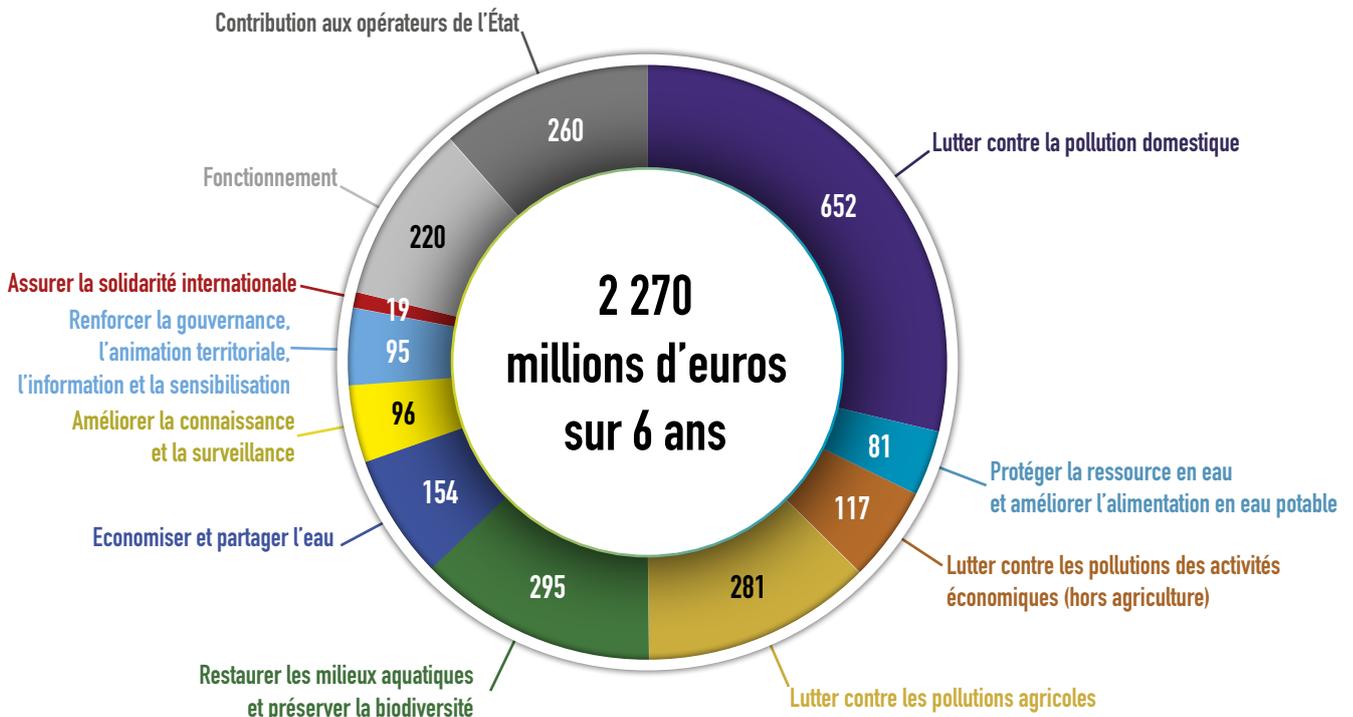
L'agence de l'eau Loire-Bretagne aide l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il intéresse 336 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants. L'agence de l'eau intervient au plus près du terrain au travers de ses 5 délégations régionales qui la représentent auprès des instances locales et régionales, de ses partenaires et de ses interlocuteurs.

La délégation Maine-Loire-Océan intervient dans les sept départements des régions Pays-de-la-Loire et Normandie (La Mayenne, une partie de la Manche, l'Orne, la Sarthe, le Maine-et-Loire, la Loire-Atlantique et la Vendée) et les 19 schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) inscrits dans le bassin Loire-Bretagne.



2,270 milliards d'euros sur 6 ans : un programme ambitieux pour l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité

Le programme se concentre sur les enjeux prioritaires : la lutte contre les pollutions pour près d'un milliard d'euros d'aides sur six ans, la qualité des milieux aquatiques et de la biodiversité associée avec 295 millions d'euros d'aides sur six ans ou encore le partage de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique avec 154 millions d'euros d'aides sur six ans.



L'équipe de l'agence est prête à instruire les projets d'actions dès janvier 2019.

Les formulaires de demandes d'aide
et les fiches actions sont publiés sur le site
aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr.



Ces dernières sont
présentées par bénéfi-
ciaire : collectivités,
entreprises, agriculture,
associations, particu-
liers.

Lire et télécharger : <http://bit.ly/11Prog-LB>



Photo : Stéphanie Blanquet & Christophe Brochier



un programme ambitieux avec une fiscalité en baisse pour les usagers domestiques

Une diminution de la pression fiscale principalement au bénéfice des ménages qui se traduit par la baisse du taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique. Ce taux passe de 0,18 €/m³ en 2018 à 0,15 €/m³.

Les redevances perçues par l'agence de l'eau sont payées par chaque usager (particuliers, collectivités, agriculteurs et entreprises). Elles sont reversées sous forme d'aides pour financer le programme d'intervention de l'agence de l'eau.

11^e programme (2019-2024) : 2 125 millions d'euros de redevances



10^e programme (2013-2018) : 2 151 millions d'euros de redevances

- Pollution et réseaux domestiques et assimilés
- Pollution des élevages
- Pollution diffuses
- Pollution et réseaux des industriels
- Prélèvements pour l'eau potable
- Prélèvements des activités économiques
- Prélèvements pour l'irrigation
- Autres redevances



Photos : L. Aubert



Photo: Christophe Brochier



Laurent Gérault, président des commissions programme du comité de bassin et du conseil d'administration de l'agence de l'eau

« Ce nouveau programme, élaboré avec l'ensemble des partenaires, associations, agriculteurs, industriels, collectivités et représentants de l'État, est fondé sur un principe de responsabilité et une logique de territoire. »



Une exigence accrue dans l'attribution des aides

Le 11^e programme, c'est :

de l'incitativité avec des interventions structurées autour de 3 taux d'aide élevés :

- un taux maximal (70 %)
- un taux prioritaire (50 %)
- un taux d'accompagnement (30 %)

de la sélectivité renforcée pour plus d'efficacité avec, par exemple :

- des actions prioritaires pour améliorer l'état des eaux et atteindre l'objectif de bon état fixé par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage)
- une priorité aux changements de pratiques et à la correction des altérations plutôt qu'au maintien
- des aides bonifiées pour des travaux prioritaires de lutte contre les pollutions

de la lisibilité avec 3 enjeux transversaux mis en exergue :

- l'adaptation au changement climatique
- le littoral et le milieu marin
- la lutte contre les micropolluants

des partenariats au niveau régional et départemental au service d'une meilleure articulation des politiques de l'eau

des contrats territoriaux pour définir des programmes d'actions intégrés

- concertés avec les acteurs des territoires au plus près des enjeux locaux
- calés sur une durée resserrée de trois ans (découlant d'une stratégie territoriale et feuille de route sur 6 ans)

Le Sdage

Grand plan de gestion de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne.

Il fixe des objectifs en matière de reconquête de la qualité de l'eau.



C'est quoi « le bon état » ?

Une eau en quantité et en qualité suffisante pour les écosystèmes et la vie aquatique.

Comment le mesure-t-on ?

Le bon état se mesure notamment par l'état biologique de l'eau (diversité de la faune et de la flore). La baisse des macropolluants participe en partie à l'objectif de bon état des rivières.

Des aides pour quelles actions ?

LA QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA BIODIVERSITÉ ASSOCIÉE

La restauration et la préservation des milieux aquatiques, cours d'eau et milieux humides, font partie des principales actions à mener pour atteindre les objectifs du Sdage qui vise le bon état écologique d'au moins 61 % de masses d'eau « cours d'eau » en 2021.

Sur cette thématique, le 11^e programme, c'est notamment :



- des aides recentrées sur les **masses d'eau dégradées** ou en risque de ne pas atteindre le bon état
- des programmes d'action dans le cadre des **contrats territoriaux plus ambitieux** qui visent la correction des altérations hydromorphologiques
- des aides incitatives pour la **continuité écologique** qui favorisent l'effacement des ouvrages
- des aides jusqu'en 2021 pour organiser l'exercice de la **compétence Gemapi** - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- une **politique intégrée en faveur de la biodiversité** liée aux milieux aquatiques



295 millions d'euros d'aides sur 6 ans (soit 12 % du programme) pour :

- la restauration des cours d'eau et des milieux humides,
- la continuité écologique,
- lutter contre l'érosion de la biodiversité des cours d'eau et des milieux humides.

Exemple de travaux aidés lors du 10^e programme

Effacement d'un ouvrage, un plan d'eau privé, pour assurer la continuité écologique sur la commune de Chaudron-en-Mauges (Maine-et-Loire)

Ce projet est inscrit dans le volet milieux aquatiques du contrat territorial Evre Thau St-Denis 2017-2021. L'ouvrage du plan d'eau avait une chute initiale conséquente de 3,50 m.

L'effacement du plan d'eau de Pinteau sur le ruisseau du Pinoux, d'une superficie de 6 500 m², a été réalisé dans l'objectif de restaurer la continuité écologique et l'hydro morphologie du cours d'eau en amont sur 300 mètres.

Les travaux se sont déroulés en 2 temps :

- Début 2018 : travaux préparatoires et réalisation de la brèche dans l'ouvrage pour vidanger le plan d'eau.
- Etiage 2018 : effacement total de l'ouvrage et début des travaux de renaturation en amont.

Ces travaux vont être finalisés en 2019.

Coût du projet : 210 000 €

Financement de l'agence : 143 760 €

10^E PROGRAMME EN CHIFFRES

Près de 9 000 kilomètres de cours d'eau restaurés sur l'ensemble des départements du bassin Loire-Bretagne

Et près de 40 millions d'euros d'aides pour rendre franchissables plus de 1 000 ouvrages



Vue du ciel : recréation du cours d'eau

Des aides pour quelles actions ?



LA QUALITÉ DES EAUX ET LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

La qualité des eaux demeure un enjeu prioritaire pour le bassin Loire-Bretagne. La pollution par les nitrates, les pesticides, les macropolluants, les micropolluants ou la pollution bactériologique est très prégnante sur certains secteurs. La réduction de ces pollutions est donc essentielle.

Sur cette thématique, le 11^e programme, c'est notamment :



lutter contre les pollutions domestiques

- des aides **bonifiées** pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et réseaux d'assainissement prioritaires qui répondent aux enjeux du Sdage (qualité des milieux aquatiques et préservation des usages sensibles)
- des aides renforcées pour la **gestion intégrée des eaux pluviales** afin de réduire les pollutions par temps de pluie
- des aides jusqu'en 2021 pour **structurer les services publics d'assainissement** et pour achever la mise en place de **l'autosurveillance**
- des aides pour réduire à la source les pollutions dues aux **micropolluants**
- ...

lutter contre les pollutions des activités économiques

- des aides incitatives qui favorisent partout la mise en place de technologies propres pour réduire à la source les pollutions dues aux **micropolluants**
- des aides bonifiées pour une liste **d'établissements prioritaires industriels** dont les rejets ont un impact sur les masses d'eau

lutter contre les pollutions agricoles

- des aides recentrées sur les **masses d'eau dégradées** ou en risque, ainsi que sur les **zones protégées** (ex. : les eaux de baignade...)
- des programmes d'action agricoles dans le cadre des contrats territoriaux plus ambitieux qui visent le **changement de pratiques** et de **systèmes** favorables à l'eau combinant différents dispositifs d'aides
- des aides pour réduire l'usage, les risques et les impacts des produits phytosanitaires dans le cadre d'**ECOPHYTO**
- des aides aux **élevages** pour les mises aux normes au titre des nouvelles zones vulnérables, pour résorber et valoriser les excédents de phosphore et, jusqu'en 2021, pour l'assistance technique au traitement des déjections animales

Exemples de travaux aidés lors du 10^e programme

Actions ciblées sur les micropolluants permettant zéro rejet industriel dans le milieu à Saint-Brévin (Loire Atlantique).

L'atelier de traitement de surface de l'établissement Halgand, société de mécanique de précision, fonctionnera en rejet zéro, moyennant la mise en œuvre d'un dispositif d'évaporation.

Action financée par l'agence : des systèmes d'épuration dont l'effet combiné permet de réaliser un **recyclage intégral des effluents traités**.
Cout du projet : 738 650 €.
Aide de l'agence : 517 555 €



Plus d'un milliard d'euros d'aides sur 6 ans (soit près de 45 % du programme) dont :

- 652 millions d'euros pour lutter contre les pollutions d'origine domestique,
- 117 millions d'euros pour lutter contre les pollutions des activités économiques
- 281 millions d'euros pour lutter contre les pollutions agricoles

10^E PROGRAMME EN CHIFFRES

Sur le bassin Loire-Bretagne, 210 aires d'alimentation de captages définies comme prioritaires dans le Sdage 2016-2021. 45 % d'entre elles disposent d'un programme d'actions défini et mis en œuvre.

Plus de 80% des stations de plus de 10 000 Equivalents-habitats conforme pour les rejets de phosphore



Des aides pour quelles actions ?

LA QUANTITÉ DES EAUX ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La gestion quantitative de la ressource en eau est un enjeu majeur du bassin. Au regard de la quantité d'eau disponible, les prélèvements sont trop importants dans les zones de répartition des eaux (ZRE). Ce déséquilibre est une des causes du mauvais état dans lequel se trouvent les masses d'eau. Dans un contexte de changement climatique, cette situation va s'accroître notamment sur les territoires où la croissance démographique est importante comme le littoral.

Sur cette thématique, le 11^e programme, c'est notamment :



- des aides aux collectivités jusqu'en 2021 pour **améliorer la connaissance du patrimoine** et pour développer une **stratégie d'actions des réseaux d'eau potable**
- des aides pour faire des **économies d'eau** consommée dans les collectivités et les entreprises
- des aides pour la **mise en place des Organismes Uniques de Gestion Collective** en zone de répartition des eaux ou pour la mise en place d'une gestion collective sur d'autres secteurs en tension
- des aides en agriculture pour favoriser le changement de pratiques et de systèmes** dans les contrats territoriaux avec un volet gestion quantitative
- des aides pour la création de **réserves de substitution uniquement en zone de répartition des eaux** dans le cadre de contrats territoriaux de gestion quantitative respectant les instructions ministérielles



154 millions d'euros d'aides (soit 6 % du programme) concernent :

- les actions d'économie d'eau et de gestion de la ressource en eau** (par exemple, l'amélioration de la connaissance des réseaux de distribution d'eau potable)
- la gestion quantitative des prélèvements pour l'irrigation** (mobilisation de la ressource ou encore accompagnement des économies d'eau en irrigation).

Exemple de travaux aidés lors du 10^e programme

Recyclage de l'eau pour le pré-lavage des légumes en Maine-et-Loire

La coopérative des producteurs légumiers « Rosée des champs » est une entreprise de production, transformation et commercialisation de légumes frais, 45 producteurs légumiers du Val de Loire adhèrent et livrent leurs produits à la coopérative. Les produits finis sont commercialisés principalement vers la restauration collective et commerciale.

L'eau est primordiale pour leur fabrication. La phase de lavage et rinçage des légumes, étape très importante dans le processus génère la majeure partie de la consommation d'eau sur le site. Cette eau est directement prélevée dans une nappe souterraine. Pour garantir la continuité de l'activité, **des solutions d'économie d'eau** sont à identifier pour préserver la ressource.

Le projet financé par l'agence vise à mettre en place une unité de traitement d'eau pour aboutir à une eau recyclée répondant au seuil de potabilité. Cette eau recyclée sera utilisée pour la phase de pré-lavage de légumes au sein de la coopérative.

L'économie d'eau réalisée est estimée à 200 m³ par jour.

Le projet financé permet au total d'économiser 50 000 m³/an d'eau soit 20 % de la consommation de la coopérative.

Coût du projet : 145 347 € ht

Prévision d'aide de l'agence : 50 %

Changement climatique un enjeu majeur du 11^e programme

Le changement climatique est un des grands enjeux du 21^e siècle. Son impact sur l'eau et les milieux aquatiques peut être important si rien n'est fait. Les économies d'eau sont le premier levier d'adaptation au changement climatique.



Lire et télécharger : bit.ly/PACC-LoireBretagne

Des aides pour quelles actions ?



LA SOLIDARITÉ URBAIN-RURAL ET INTERNATIONALE

Solidarité urbain-rural : L'agence de l'eau Loire-Bretagne assure une mission de solidarité avec les territoires ruraux du bassin dans le cadre de la solidarité urbain-rural. Les territoires ruraux sont confrontés à des difficultés spécifiques vis-à-vis de la gestion de l'eau. Les coûts d'infrastructure notamment en matière d'assainissement et d'eau potable sont plus élevés du fait de l'étalement de l'habitat, et inversement, leurs ressources financières sont généralement plus faibles. Le montant consacré à cette solidarité s'établit à 198 millions d'euros sur la durée du 11^e programme avec :

- des aides spécifiques pour :
 - la réhabilitation de l'assainissement non-collectif
 - la production de l'eau potable et la sécurisation de sa distribution
 - le remplacement des canalisations en PVC relarguant du CVM (chlorure de vinyle monomère)
- une majoration de certaines aides aux collectivités :
 - l'amélioration de l'assainissement (réseaux d'assainissement et station d'épuration)
 - les économies d'eau consommée et la substitution des prélèvements ayant les plus forts impacts quantitatifs ou qualitatifs.



Solidarité internationale (accès à l'eau et assainissement) : La Loi Oudin-Santini a légitimé les interventions des agences de l'eau pour mener des actions de coopération internationale dans la limite de 1% de leurs ressources. Elle permet notamment d'aider les associations et collectivités du bassin qui œuvrent dans la coopération décentralisée. Elle permet aussi de conduire des actions de coopération institutionnelle avec des autorités étrangères (ministres, organisme de bassin) afin de favoriser le développement de la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants. 19 millions d'euros sont consacrés à la solidarité internationale pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des pays en voie de développement.

Exemple

Projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Kaya (Burkina Faso)

Le projet s'inscrit dans une coopération décentralisée en vigueur entre la commune de Kaya au Burkina Faso, la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais et la commune allemande d'Herzogenaurach. Il s'est traduit par l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des habitants de la commune de Kaya, au travers de la réalisation de 2 forages neufs, la réhabilitation de 4 forages existants, la construction d'une dizaine de latrines publiques et d'une centaine de latrines familiales. Environ 10 000 personnes ont bénéficié du projet.

Coût total du projet : 115 000 €
Montant de la subvention agence : 57 000 €



Forage au sein du collège d'enseignement général



Latrines publiques installées à Kaya



Le 11^e Programme, c'est aussi...

Des outils et leviers pour la mise en œuvre des interventions

La réussite des actions et plus particulièrement de celles visant à atteindre les objectifs du Sdage repose sur la mise en place d'outils qui permettent de mieux mobiliser les acteurs locaux.

La gouvernance, la connaissance, l'évaluation, le partenariat, la sensibilisation, la recherche, l'innovation permettent de renforcer l'efficacité des actions engagées en instaurant un dialogue, des dynamiques et des retours d'expérience vertueux.

Le 11^e programme, c'est 95 millions d'euros pour renforcer la gouvernance, l'animation territoriale, l'information et la sensibilisation

Des aides bonifiées pour les **Sage** si une recherche de mutualisation est menée avec d'autres Sage et contrats territoriaux

Des aides pour l'animation des **contrats territoriaux**, approche ambitieuse pour intégrer des enjeux liés à l'eau sur le territoire

Des partenariats formalisés par une **convention de partenariat avec les grandes collectivités** adaptée à la situation locale pour coordonner la politique de l'eau et animer les réseaux...



Territoire : le bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier... jusqu'à la pointe du Finistère

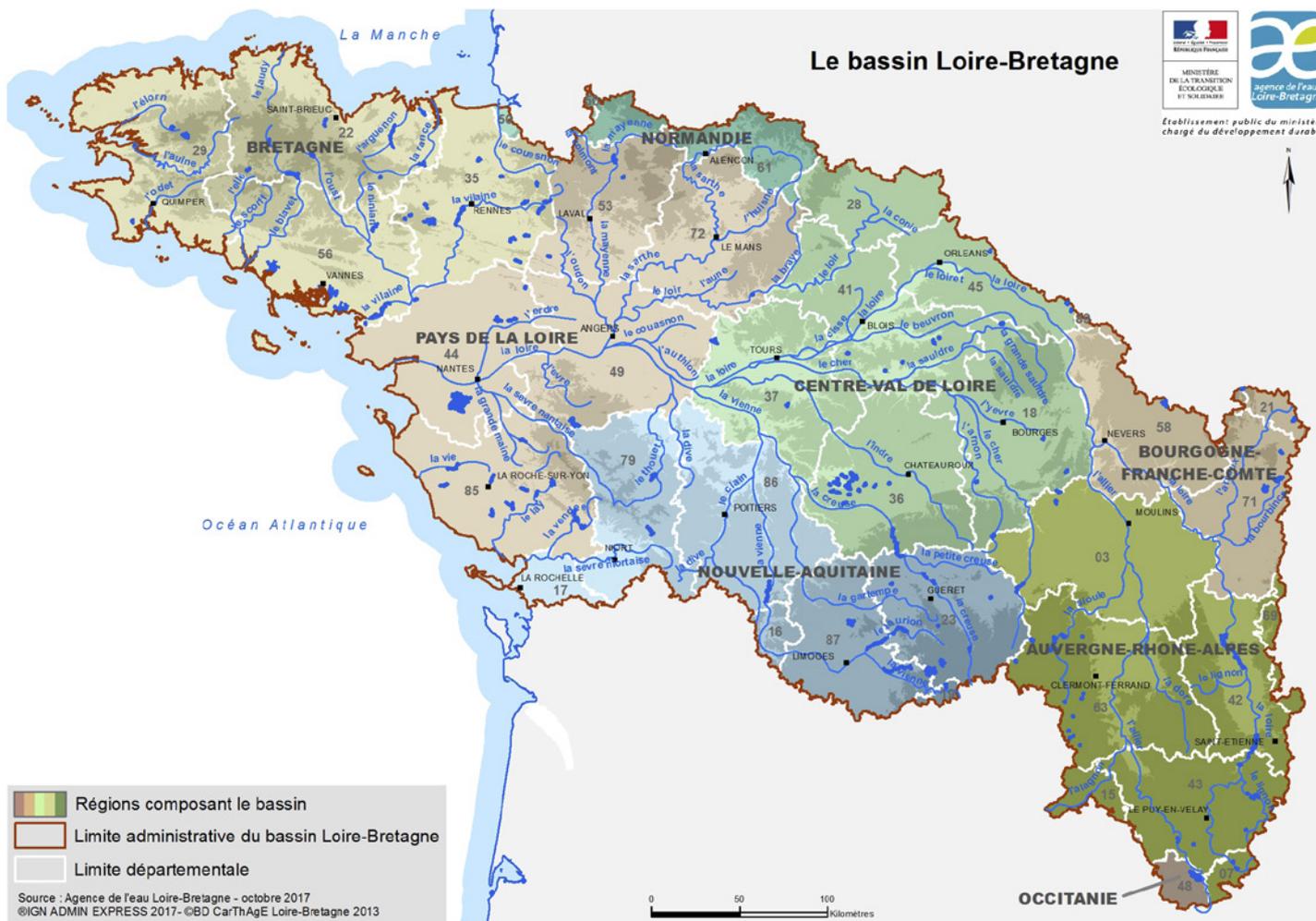
Le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit **28 % du territoire métropolitain**.
Il concerne plus de 7 000 communes, 336 communautés de communes, 36 départements, 8 régions et **près de 13 millions d'habitants**.

Loire-Bretagne, c'est aussi

- 2 600 km de côtes, soit 40 % de la façade maritime du pays
- des cours d'eau à l'hydrologie très contrastée
- un territoire à l'**empreinte rurale marquée**
- une **activité agricole et agro-alimentaire prépondérante**

Le bassin versant est le territoire de l'eau.

La loi sur l'eau de 1964 a créé 6 grands bassins en France métropolitaine, auxquels s'ajoutent les bassins de la Corse, de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de Mayotte.





Le comité de bassin Loire-Bretagne

Véritable Parlement de l'eau, le comité de bassin Loire-Bretagne réunit 190 membres représentant toutes les parties prenantes directement concernées par l'eau (consommateurs, agriculteurs, industriels, associations, État, élus...).

Ses missions : **Garantir la concertation et gérer l'eau dans son territoire naturel**

→ Il est consulté sur les grandes options de la politique de l'eau dans le bassin.

→ Il élabore :

- l'état des lieux
- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) →
- le plan d'adaptation au changement climatique du bassin →

→ Il anime la concertation sur le **Sdage** et il en suit la réalisation.

→ Il approuve :

- les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (**les Sage**)

et sur proposition du conseil d'administration,

- les taux et les assiettes des redevances de l'agence de l'eau dans le cadre défini par l'Assemblée Nationale
- le programme pluriannuel de l'agence de l'eau

→ Il organise ses travaux dans le cadre de commissions thématiques ou territoriales.

Les commissions thématiques

- **Communication et action internationale**, propose les grands axes de la politique de communication du comité de bassin, de l'agence de l'eau, et de la politique de coopération décentralisée institutionnelle financée et portée par l'agence de l'eau - Président Joël Pélicot
- **Finances et programmation**, étudie le programme d'intervention de l'agence de l'eau et les taux de redevances pour financer ce programme - Président Laurent Gérard
- **Inondations, plan Loire**, donne un avis sur le plan de gestion des risques d'inondation et ses déclinaisons locales (stratégie de gestion des risques d'inondation) et sur certains plans d'action pour la prévention des inondations, suit l'exécution du plan Loire grandeur nature - Présidente Stéphanie Anton
- **Littoral**, suit plus particulièrement les questions relatives au littoral et donne son avis sur les plans d'action pour le milieu marin - Président Philippe Le Gal
- **Planification**, organise le travail d'élaboration et de suivi du Sdage et des autres documents de planification sur lesquels le comité de bassin doit émettre un avis (Sage, divers schémas régionaux) - Président Eric Taufflieb

Les commissions territoriales

Elles réunissent tous les membres du comité de bassin qui résident sur ce territoire et partagent les enjeux locaux. Elles jouent un rôle important dans la mise en oeuvre et dans la révision du Sdage Loire-Bretagne et du programme de mesures.

- **Allier-Loire amont**, présidée par Nathalie Rousset
- **Loire aval et côtiers vendéens**, présidée par Christian Couturier
- **Loire moyenne**, présidée par Philippe Boisneau
- **Mayenne-Sarthe-Loir**, président(e) à désigner
- **Vienne et Creuse**, présidée par Jean-Louis Ledoux
- **Vilaine et côtiers bretons**, présidée par Georges Lostanlen

Les priorités pour l'eau en Loire-Bretagne

- Des rivières vivantes, des milieux aquatiques protégés, entretenus et restaurés, un littoral préservé
- La réduction de toutes les pollutions, domestiques, industrielles et agricoles : eaux usées, substances dangereuses et déchets toxiques dans l'eau, pesticides, engrais
- Des ressources protégées et une qualité préservée pour les eaux destinées à l'alimentation en eau potable
- Des prélèvements et des consommations d'eau maîtrisés dans l'agriculture et l'industrie, dans la ville et l'habitat
- Des risques d'inondation mieux anticipés et mieux gérés



photo : Jean-Louis Aubert



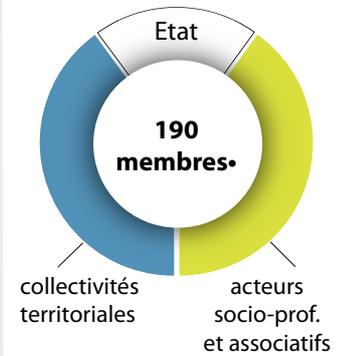
**Depuis le 11 décembre 2017,
le comité de bassin est
présidé par Thierry Burlot.**

Vice-président du Conseil régional de Bretagne, il est élu président par l'ensemble des membres du comité de bassin Loire-Bretagne.

Composition,

le comité de bassin est composé de **190 membres** issus de **trois collèges** :

- des élus des collectivités territoriales du bassin (40 %),
- des représentants des acteurs socio-professionnels et associatifs (40 %),
- des représentants de l'Etat (20 %).



<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/comite-de-bassin/composition-du-comite-de-bassin.html>

Le Sdage, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,

décrit la stratégie pour retrouver un bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes. Il tient compte des facteurs naturels (délais de réponse de la nature), techniques (faisabilité) et économiques.

Il est accompagné d'un programme de mesures concrètes pour atteindre les objectifs fixés dans le Sdage.

Adopté après une large concertation et une consultation publique, le Sdage est en vigueur pour une durée de 6 ans (2016-2021 ; 2022-2027...).

Le plan d'adaptation au changement climatique,

n'est pas un document réglementaire qui s'impose aux acteurs du bassin : c'est une invitation à agir, fondée sur la nécessité de se mobiliser sans attendre en s'appuyant sur des exemples qui ouvrent la voie. Il a vocation à inspirer d'autres documents de planification et de programmation comme le Sdage, à l'échelle du bassin comme à l'échelle locale, dans une logique de développement durable.

Contacts presse

Stéphanie Blanquart - Déléguée à l'information et à la communication
stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr - 02 38 51 73 11

Thierry Leprou - Partenaires d'avenir
thierry.leprou@partenairesdavenir.com - 06 60 46 48 07

Délégation Armorique

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr
www.eau-loire-bretagne.fr
& www.prenons-soin-de-leau.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (départ. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (départ. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)

17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

